

dé résoudre le problème. Quant au troisième choix, si ce programme de propriété publique ou coopérative de l'industrie de fabrication des machines agricoles, au Canada, n'est pas adopté, il faudra étudier quelles sont les autres propositions à préconiser au sujet du secteur privé de cette industrie.

Nous ferons au moins deux recommandations à ce propos. D'abord, que soit constitué un tribunal fédéral des prix des instruments aratoires ayant le pouvoir d'entreprendre, de son propre chef ou à la demande d'une association d'agriculteurs ou de tout autre groupe, des recherches sur le prix de tout instrument agricole, afin de déterminer si ce prix est justifié par le coût de fabrication, et si nécessaire, de décider que ce prix soit diminué.

Deuxièmement, nous recommanderons la création d'un service technique consultatif qui pourrait être rattaché au tribunal fédéral sur les prix des machines agricoles, dont nous proposons la création, et qui étudierait constamment les répercussions des modifications de modèles et du grand nombre de modèles sur les frais de fabrication; ce service pourrait aussi recommander des mesures précises d'uniformisation des machines agricoles et des pièces.

#### *Frais de transport*

Nous avons raison de croire que non seulement le relèvement uniforme du tarif-marchandises, après la guerre, a imposé un injuste fardeau à des régions comme l'Ouest canadien, mais que, même à l'intérieur de ces régions, cette augmentation a constitué un fardeau injuste dans le cas des matériels de ferme. Nous prions donc instamment la Commission des transports du Canada de faire une enquête spéciale sur le tarif-marchandises des chemins de fer concernant les instruments aratoires, afin de savoir si l'augmentation accordée après la guerre constitue une injustice dans le cas des machines agricoles. S'il y a inégalité de traitement, la Commission devrait ordonner que le tarif soit ramené à un niveau plus juste.

#### *Frais de distribution*

Nous croyons qu'il faudrait effectuer une révision complète des organismes de distribution de machines agricoles. Selon nous, la multiplication des installations a contribué à l'augmentation des frais de distribution, dont une bonne part pourrait être supprimée grâce à la rationalisation efficace par les fabricants de la production des machines agricoles, sur le plan régional. A cette fin, nous demandons instamment que soient tenues des conférences régionales, dans l'Ouest et dans l'Est du Canada, où les représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux intéressés, des sociétés de machines agricoles, des organismes agricoles et des représentants des concessionnaires de machines agricoles mettraient au point des méthodes visant à diminuer les frais de distribution. Il faudrait, à notre avis, étudier spécialement la façon dont sont actuellement choisis les concessionnaires.

L'ennuyeux problème de l'approvisionnement en pièces de rechange serait simplifié par l'uniformisation plus poussée des pièces, les modifications de modèles moins fréquentes et d'autres mesures que nous avons déjà mentionnées.

Selon nous, le présent Comité de la Chambre des communes devrait examiner la question des rabais qu'accordent sur les machines et les pièces de rechange les fabricants de divers genres de machines.

#### *Service public d'essais des machines agricoles*

La Saskatchewan a fait l'expérience d'un programme d'essais de machines agricoles qui montre que très peu de nouveaux modèles d'instruments aratoires sont mis sur le marché sans avoir certains défauts mécaniques; ce problème s'aggrave du fait de l'accroissement des modèles. De plus, il est évident que plusieurs machines agricoles ne sont pas conçues en vue d'être utilisées en Saskatchewan ou dans l'Ouest canadien. On peut dire également que, souvent,